

Déclaration des salaires de référence

Salaire annuel brut de l'année précédant le décès : €

Important

Le salaire à déclarer est le salaire annuel brut soumis à cotisations au cours de l'année civile précédant la date du décès ou de l'arrêt de travail initial hors indemnités de congés payés. Si cette année est incomplète (embauche en cours d'année, absence pour maladie, accident du travail ou maternité, intempéries) indiquer le montant que le salarié aurait perçu pour une année complète.

Salaire annuel brut des 12 mois précédant le décès : €

Important

Le salaire à déclarer est le salaire annuel brut soumis à cotisations au cours des 12 mois précédant le mois du décès ou de l'arrêt de travail initial y compris indemnités de congés payés et primes vacances. Si cette année est incomplète (embauche en cours d'année, absence pour maladie, accident du travail ou maternité, intempéries) indiquer le montant que le salarié aurait perçu pour une année complète.

Pièce à joindre *

Photocopie de l'acte de décès

Cachet de l'entreprise :

**Les renseignements ci-dessus sont certifiés exacts.
Date et signature du représentant de l'entreprise :**

Le

* MBTP se réserve le droit de réclamer ultérieurement tout justificatif nécessaire au contrôle du dossier ainsi que toute autre pièce utile à son instruction.

Les données personnelles collectées et traitées sont nécessaires aux fins de l'exécution du contrat. Ces informations sont obligatoires et ne sont destinées qu'aux services compétents intervenant dans ce cadre ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour la (ou les) finalité(s) déclarée(s). Les données personnelles recueillies ne sont pas conservées au-delà des durées applicables de prescription et de conservation des documents comptables. Le participant peut en demander l'accès, la rectification, l'effacement, une limitation ou opposition au traitement, la portabilité de ses données, ou introduire une réclamation ou des directives post mortem en écrivant soit par courrier à MBTP – Délégué à la Protection des Données (DPO) – 5 rue Jean-Marie Chavant – 69369 Lyon Cedex 07 ou soit par mail à dpo@mutuelle-mbtp.com. Plus de détails sur <https://www.mutuelle-mbtp.com/protection-des-donnees-personnelles>.

Prév'BTP est un produit assuré par APICIL Prévoyance Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité Sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire, et géré par MBTP SE – Mutuelle affiliée à la FNMF, régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée sous le numéro 390 917 953, dont le siège social est situé 5 rue Jean-Marie Chavant 69369 LYON Cedex 07.